



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2019

### Délibération n° 10

**Date de convocation**  
20.09.19

**Date d'affichage**  
24.09.19

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 35

**Objet : Approbation de la convention relative à la "Carte Cinéma Coupole"  
avec le CCAS pour la saison 2019-2020**

L'an deux mil dix-neuf, le trente septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – D. REDSTONE – M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – Mme KD. MAKOUTA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

#### Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – Mme J. FOURGEUX par M. M. BAFFIE – Mme F. SAVY par M. JM. GUILBOT – Mme N. GILLES par M. G. ALAPETITE – M. F. BOURDEAU par Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme D. LABORDE par M. P. SEDARD – M. M. HAMDANI par Mme J. BREDAS – Mme M.-C. BARTHES par M. J. SAMINGO.

Madame Gaëlle RACKELBOOM a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 2121-29,

VU la Décision 2019/143-C fixant les tarifs du cinéma de la Coupole.

VU l'avis de la Commission Animation et Vie Locale.

CONSIDERANT que la Commune et le CCAS souhaitent participer financièrement à l'accès au cinéma des familles en grande difficulté.

CONSIDERANT qu'à ce titre, la Commune propose un tarif préférentiel de 4 euros au lieu de 6 euros, pour les personnes qui répondent aux critères fixés par le CCAS

CONSIDERANT que le CCAS participe à hauteur de 2 euros et que le reste à charge du bénéficiaire est dès lors de 2 euros,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention avec le CCAS afin de formaliser ce dispositif.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de signer une convention annuelle avec le CCAS afin de permettre aux personnes bénéficiaires de minima sociaux de pouvoir accéder au cinéma.

**APPROUVE** les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 30 septembre 2019

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 35  
Contre : -  
Abstentions : -